



Chiffres STATISTIQUES DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Clés

2021

Ministère de la Culture

Département des études,
de la prospective,
des statistiques
et de la documentation
(Deps-doc)



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication

La collection « Chiffres clés » est publiée par le Département des études, de la prospective et des statistiques et de la documentation (Deps-doc) du ministère de la Culture depuis 1991. Elle offre chaque année un panorama chiffré de la diversité des filières et des activités culturelles.

Cette publication de référence dans le champ de la culture est réalisée avec l'indispensable collaboration de l'ensemble des directions ministérielles et des établissements publics placés sous leur tutelle, des services d'autres départements ministériels, de l'Insee et de nombreux organismes et syndicats professionnels. Le calendrier législatif et réglementaire a été établi avec l'aide précieuse de la mission de la politique documentaire du Deps-doc du ministère de la Culture.

L'édition est conçue en complémentarité avec le site ministériel www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques où sont mises à disposition régulièrement des données chiffrées et des analyses sur la culture et la communication.

Pour en savoir plus :

www.culture.gouv.fr → Thématiques → Études et statistiques → Statistiques culturelles → Données statistiques

Directrice de la publication : Amandine Schreiber

Rédactrices : Barbara Bauchat, Laure Turner

Coordination éditoriale : Barbara Bauchat

Ont contribué à la rédaction de cet ouvrage :

Barbara Bauchat, John Baude, Nathalie Berthomier, Ludovic Bourlès, Jean-Cédric Delvainquière, Anne Jonchery, Philippe Lombardo, Wided Merchaoui, Edwige Millery, Stéphanie Molinero, Yann Nicolas, Sylvie Octobre, Frédérique Patureau, Sébastien Picard, Nicolas Pietrzyk, Jasmina Stevanovic, Léa Tholozan, Claire Thoumelin, Laure Turner, Tiphaine Vilbert, Lucile Zizi.

ISBN 978-2-11-139980-8

Réalisation : Transfaire, 04250 Turriers

© Ministère de la Culture, Deps-doc, Paris, 2021

En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle

Une grande diversité de formations supérieures

Les filières de l'enseignement supérieur destinées à former aux métiers de l'art et de la culture sont nombreuses : arts plastiques, arts appliqués, danse, théâtre, musique, cinéma, architecture, patrimoine, etc. Les formations à ces métiers relèvent en partie d'établissements placés sous la tutelle ou le suivi du ministère de la Culture : les écoles de l'enseignement supérieur Culture (ESC). D'autres disciplines, comme l'archéologie, la médiation et l'administration culturelle, ou encore les métiers du livre, sont majoritairement enseignées à l'université. Les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale proposent également des formations techniques diplômantes permettant, par exemple, d'obtenir un brevet de technicien supérieur (BTS), le BTS arts appliqués et le diplôme des métiers d'art (DMA) étant progressivement remplacés, depuis 2018, par le diplôme national des métiers d'art et du design (DN Made). Enfin, les établissements de l'enseignement supérieur privé dispensent également des formations dans des domaines très variés.

Note méthodologique

Les données sur les effectifs produites et présentées pour l'année 2019-2020 sont issues du dispositif d'enquête Sise (Système d'information sur le suivi de l'étudiant) mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et porté par le ministère de la Culture pour les écoles spécialisées dans un ou plusieurs domaines culturels et artistiques. Cette enquête recense la totalité des inscriptions aux formations dispensées dans les écoles du périmètre Sise-Culture : les écoles publiques de l'enseignement supérieur Culture (ESC) ainsi que les autres écoles supérieures spécialisées dans un ou plusieurs domaines artistiques et culturels qui ne relèvent pas de l'ESC. L'enquête Sise-Culture ne recense pas les inscriptions aux cursus artistiques et culturels dispensés dans des lieux de formation non spécialisés dans un ou plusieurs domaines artistiques et culturels (universités, grandes écoles, autres écoles publiques et privées).

L'enseignement supérieur Culture : 99 écoles pour 37 000 étudiants

Au cours de l'année universitaire 2019-2020, les 99 écoles supérieures relevant du ministère de la Culture rassemblent 37 000 étudiants, dont plus de la moitié suivent des études d'architecture (tableau 1). Ainsi, les 20 écoles nationales supérieures d'architecture et l'École de Chaillot (qui forme les architectes du patrimoine) accueillent 20 000 étudiants, soit un effectif relativement stable par rapport aux trois années précédentes. 44 des écoles de l'ESC enseignent les disciplines des arts plastiques et réunissent près d'un tiers de l'ensemble des étudiants de l'ESC (11 000).

Deux écoles sont spécialisées l'une dans les domaines du patrimoine, l'autre dans le cinéma et l'audiovisuel comptent respectivement 1 800 et 300 étudiants. Enfin, le spectacle vivant (l'une ou plusieurs de ses disciplines) fait l'objet d'une formation dans 33 établissements de l'esc, à destination de 3 900 étudiants (tableau 1).

61 % d'étudiantes en moyenne dans les écoles nationales supérieures de l'enseignement Culture

À l'exception du spectacle vivant, où l'on compte 49 % de femmes, toutes les disciplines de l'esc sont majoritairement suivies par des femmes, qui constituent 61 % des effectifs étudiants en 2019-2020. Au sein des différentes disciplines, la part des femmes reste stable par rapport aux trois années précédentes, les cursus supérieurs les plus féminisés restant ceux du patrimoine (78 %) et des arts plastiques (67 %).

Une proportion d'étrangers stable parmi les étudiants de l'esc

En 2019-2020, les étudiants étrangers représentent 15 % des inscrits dans l'esc, comme l'année précédente. C'est dans les écoles relevant du domaine du spectacle vivant que la part d'étudiants étrangers est la plus importante (19 %), et dans les écoles de patrimoine et de cinéma et audiovisuel qu'elle est la plus faible (respectivement 5 % et 4 %).

208 écoles supérieures spécialisées hors esc pour 47 700 élèves

Par ailleurs, un certain nombre d'écoles (publiques, associatives ou, le plus souvent, privées à but lucratif) délivrent des diplômes supérieurs dans le domaine artistique et culturel, mais ne relèvent pas de l'esc. Les écoles d'arts plastiques et d'arts appliqués sont les plus nombreuses et représentent 41 % de ces écoles. Un quart de ces écoles (57) délivrent un enseignement pluridisciplinaire. On compte un peu moins d'écoles relevant du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (27 écoles) que d'écoles formant aux disciplines du spectacle vivant (36 écoles) (tableau 2).

Établissements supérieurs spécialisés hors esc : des femmes moins présentes que dans l'esc, des étudiants étrangers dans les écoles d'architecture plus présents

La part des femmes est très forte dans les écoles hors esc relevant des arts plastiques et des arts appliqués (70 % d'étudiantes en moyenne). Elle est la plus faible dans les écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia (38 %), où les femmes sont minoritaires. Elles le sont également dans les écoles d'architecture hors esc (47 %), mais sont majoritaires dans les écoles de spectacle vivant (58 %) et les écoles pluridisciplinaires (57 %). Cette répartition rappelle celle déjà évoquée pour les écoles de l'esc mais n'est pour autant pas similaire : dans l'esc, globalement, on compte 61 % de femmes, contre 57 % dans les écoles hors esc. La proportion des femmes dans les écoles d'arts plastiques est équivalente dans les écoles de l'esc et hors esc. En revanche, pour toutes les autres catégories d'écoles, c'est dans l'esc que la part des femmes est toujours plus élevée, l'écart le plus important concernant les écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia, avec 38 % de femmes dans les écoles hors esc, contre 50 % dans celles de l'esc.

Les étudiants étrangers représentent 11 % des effectifs de l'ensemble des écoles spécialisées culture hors esc, avec une répartition par disciplines enseignées proche de celle constatée pour les écoles de l'esc, à l'exception de l'architecture, où la part des étrangers dans les deux écoles supérieures privées d'architecture (29 %) est plus forte que dans les écoles d'architecture relevant de l'esc (16 %).

Un diplômé sur cinq de l'Esc est freiné dans sa recherche d'emploi par la crise sanitaire de la Covid-19

D'après l'enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés de l'Esc (DESC), 84 % des diplômés sont en activité trois ans après leur entrée sur le marché du travail (graphique 1). La plupart de ces actifs exercent une activité dans le champ de leur diplôme (91 %). 10 % sont en recherche d'emploi. Le taux d'insertion varie cependant selon la filière suivie. Les diplômés de l'architecture sont ainsi les plus nombreux à être en emploi trois ans après leur sortie (88 %), pour la plupart dans le champ de leur diplôme (97 %). Les diplômés des arts plastiques et du patrimoine connaissent une insertion professionnelle plus difficile que les diplômés des autres filières. Ainsi, seuls 73 % des premiers et 81 % des seconds sont en emploi au moment de l'enquête. Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du spectacle vivant s'établit à 84 %, avec une proportion élevée de ceux exerçant un métier en rapport avec leur diplôme (98 %).

Pour trouver un emploi, les diplômés de l'Esc mobilisent en premier lieu les « relations personnelles et professionnelles » (48 %) ; viennent en deuxième position les candidatures spontanées (23 %), puis les annonces (21 %).

Questionnés sur les obstacles rencontrés lors de la recherche d'emploi (tableau 3), les diplômés de l'Esc entrant sur le marché du travail citent en premier l'insuffisance des offres en adéquation avec le diplôme obtenu (43 %). Les diplômés du patrimoine sont particulièrement concernés par ce frein (64 %), suivis par les diplômés des arts plastiques (60 %). Le manque de réseau professionnel est le deuxième frein cité par les diplômés de l'Esc et concerne plus d'un tiers des diplômés répondants (36 %). La crise sanitaire liée à la Covid-19 constitue un obstacle à la recherche d'emploi pour un cinquième des diplômés. Les diplômés du spectacle vivant sont plus nombreux à être freinés dans leur recherche d'emploi par les contraintes de la mobilité géographique (23 %). Les diplômés des arts plastiques, quant à eux, se distinguent par la proportion élevée de ceux ayant rencontré plusieurs freins pour trouver un emploi.

Près d'un diplômé plasticien sur deux est indépendant

Les diplômés de l'Esc en activité sont majoritairement salariés du secteur privé ou des entreprises publiques (61 %) (graphique 2), avec des proportions qui varient entre 75 % pour les jeunes architectes à 40 % pour les diplômés des arts plastiques. Les indépendants représentent plus d'un quart des diplômés de l'Esc et sont particulièrement présents parmi les diplômés des arts plastiques (49 %).

Les actifs salariés occupent plus souvent un emploi stable : 68 % sont en CDI et 7 % sont titulaires de la fonction publique. Les diplômés en architecture salariés ont des formes d'emploi plus stables que les autres diplômés de l'Esc. Ils sont pour la plupart sous contrat à durée indéterminée (82 %). À l'inverse, les diplômés des arts plastiques occupent moins souvent que les actifs des autres filières un emploi à durée indéterminée (53 %) et se distinguent par la présence d'une proportion importante de ceux ayant des contrats courts (de moins de six mois) (14 %). Les individus avec des contrats déterminés de plus de six mois sont particulièrement nombreux parmi les diplômés du spectacle vivant (33 %).

L'analyse de la durée de travail montre que les actifs sont nombreux à travailler plus de 48 heures par semaine (19 %) (graphique 3). Les diplômés des arts plastiques subissent plus souvent que les diplômés des autres filières des semaines de travail chargées : 25 % d'entre eux déclarent travailler plus de 48 heures par semaine en comptant l'ensemble de leurs activités professionnelles. Les diplômés du spectacle vivant se distinguent par la proportion importante de ceux travaillant moins de 35 heures par semaine (50 %).

En ce qui concerne le revenu, les diplômés de l'Esc actifs gagnent en moyenne 20 100 euros net par an avec, ici encore, des disparités entre les filières. En gagnant 23 300 euros net par an, les jeunes architectes bénéficient des conditions de rémunération les plus avantageuses. Pour

les diplômés des arts plastiques, et malgré l'intensité hebdomadaire de travail, le revenu annuel moyen s'établit à 14 900 euros. Le revenu moyen net annuel des diplômés du spectacle vivant s'élève à 16 700 euros, et celui des diplômés du patrimoine à 20 100 euros.

Perte d'activité et de revenu déclarées par les diplômés suite à la crise sanitaire de la Covid-19

Plus de la moitié des diplômés qui se trouvaient en activité avant le confinement lié à la crise sanitaire ont vu leur activité baisser d'au moins un quart (tableau 4), et près de la moitié déclarent avoir perdu au moins un quart de leur revenu (tableau 5). Les diplômés du spectacle vivant sont plus nombreux à être concernés par les effets du confinement (fermeture des salles de spectacle), à l'inverse de ceux de l'architecture, qui semblent avoir été mieux protégés.

Interrogés sur leur sentiment vis-à-vis de l'avenir de leur situation professionnelle, quatre diplômés sur dix ont exprimé leurs inquiétudes suite à la crise sanitaire actuelle. Ce sont les diplômés du spectacle vivant et ceux des arts plastiques qui témoignent le plus de cette crainte pour l'avenir (respectivement 58 % et 57 %).

8 % des diplômés répondants pensent ne pas pouvoir garder leur activité professionnelle actuelle dans les mois à venir. Les diplômés du patrimoine sont plus nombreux à être dans ce cas. La crise sanitaire liée à la Covid-19 pèse sur l'emploi actuel pour plus d'un tiers : 30 % déclarent se trouver dans l'impossibilité de poursuivre leur activité, et 9 % déclarent subir un licenciement économique à cause de la crise sanitaire.

Tableau 1 – Répartition des étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, année universitaire 2019-2020

Unités et %

Domaine	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Part des femmes (%)	Part des élèves étrangers (%)
Architecture	21	20 000	59	16
Arts plastiques	44	11 000	67	14
Cinéma et audiovisuel	2	300	50	4
Patrimoine	2	1 800	78	5
Spectacle vivant	33	3 900	49	19
Total*	102	37 000	61	15

* Trois écoles pluridisciplinaires apparaissent à la fois dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques. Le nombre total d'écoles est de 99.

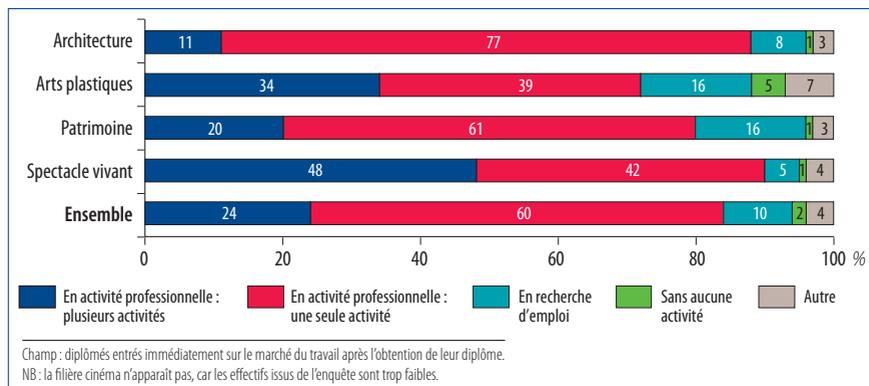
Source : Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Répartition des étudiants des écoles spécialisées culture hors enseignement supérieur Culture, année universitaire 2019-2020

Unités et %

Domaine	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Part des femmes (%)	Part des élèves étrangers (%)
Architecture	2	800	47	29
Arts plastiques, arts appliqués	86	13 000	70	12
Cinéma, audiovisuel et multimédia	27	7 400	38	7
École pluridisciplinaire	57	21 500	57	9
Spectacle vivant	36	5 000	58	17
Total	208	47 700	57	11

Source : Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 1 – Taux d'insertion professionnelle des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture trois ans après l'obtention du diplôme, selon la filière

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture (desc), Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

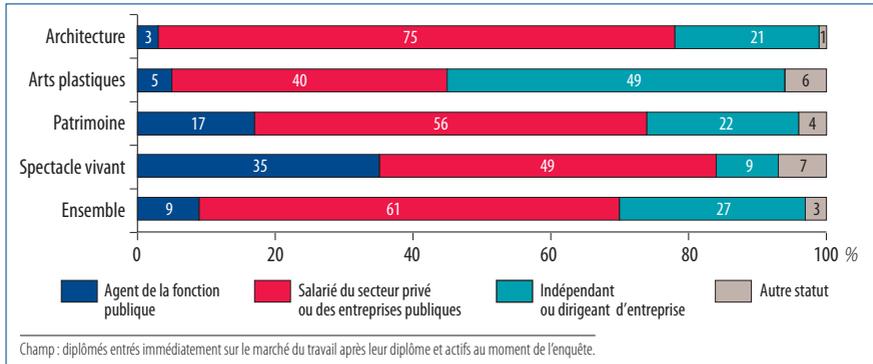
Tableau 3 – Obstacles rencontrés par les diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture pour accéder à l'emploi

En %

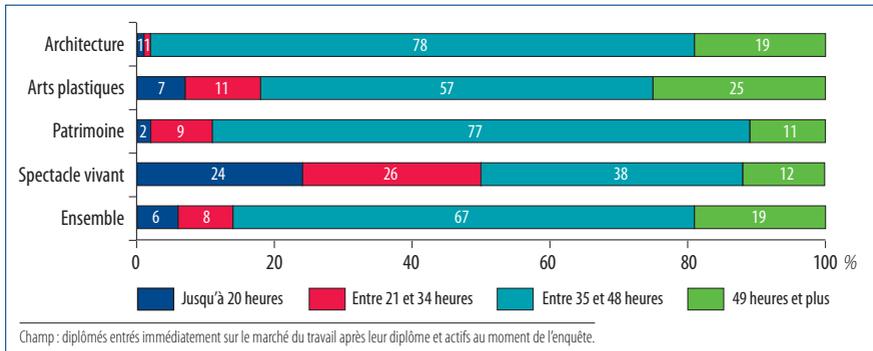
	Architecture	Arts plastiques	Patrimoine	Spectacle vivant	Ensemble
Mobilité géographique très coûteuse	8	14	8	23	12
Peu d'offres en adéquation avec le diplôme obtenu	32	60	64	41	43
Manque de réseau professionnel	34	48	30	26	36
Une formation insuffisante ou non adaptée	19	24	12	5	17
Situation économique difficile suite à la crise sanitaire de la Covid-19	11	33	27	21	20

Champ : diplômés entrés immédiatement sur le marché du travail après leur diplôme et actifs au moment de l'enquête.
Note de lecture : 8 % des diplômés en architecture déclarent avoir été freinés par la mobilité géographique coûteuse pour trouver un emploi.

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture (desc), Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 2 – Répartition des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture par statut d'emploi, selon la filière

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture (desc), Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 3 – Répartition des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture en activité par volume hebdomadaire de travail, selon la filière

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture (desc), Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 4 – Perte d'activité liée à la crise sanitaire de la Covid-19 selon la filière

En %

	Architecture	Arts plastiques	Patrimoine	Spectacle vivant	Ensemble
Aucune baisse	50	32	38	27	41
Moins d'un quart	21	13	15	14	17
Entre un quart et la moitié	15	18	14	21	17
Entre la moitié et les trois quarts	6	15	9	11	9
Plus des trois quarts	8	22	24	26	16

Champ : diplômés entrés immédiatement sur le marché du travail après leur diplôme et actifs au moment de l'enquête.

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture (oesc), Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 5 – Perte de revenu liée à la crise sanitaire de la Covid-19 selon la filière

En %

	Architecture	Arts plastiques	Patrimoine	Spectacle vivant	Ensemble
Aucune perte	60	41	54	40	51
Moins d'un quart	21	15	16	23	19
Entre un quart et la moitié	10	16	9	20	13
Entre la moitié et les trois quarts	5	12	6	10	8
Plus des trois quarts	5	17	16	7	9

Champ : diplômés entrés immédiatement sur le marché du travail après leur diplôme et actifs au moment de l'enquête.

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2017 de l'enseignement supérieur Culture (oesc), Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021